



# CONCOURS DE DESSINS D'HALLOWEEN

**Du 18 au 31 octobre 2024 inclus**

Règlement disponible à l'accueil de la bibliothèque, sur le site internet de la commune ou sur la page Facebook de la bibliothèque

## **PREAMBULE :**

Le concours de dessins est organisé par la Bibliothèque Intercommunale Saint Exupéry de la commune de Sainte-Bazeille – Château La Placière – 47180 Sainte-Bazeille.

## **ARTICLE 1- PRESENTATION DU CONCOURS**

La Bibliothèque Intercommunale Saint-Exupéry de Sainte-Bazeille, organise un concours de dessins pour fêter halloween, libre et gratuit.

Laisse parler ton imagination et mets en scène ta plus belle citrouille, ta plus terrifiante sorcière ou ton fantôme le plus effrayant.

**Le concours se déroule du 18 octobre 2024 à 12h00 au 31 octobre 2024 à 23h59**, selon les modalités du présent règlement. Les lauréats seront sélectionnés à l'issue du concours. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre l'animation. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

**Les dessins doivent être réalisés par des enfants âgés de 5 à 15 ans, dans la limite de 1 dessin par enfant (plusieurs participations par foyer sont disponibles s'il s'agit de plusieurs enfants).**

## **ARTICLE 2- MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour pouvoir concourir, les participants doivent obligatoirement fournir les renseignements suivants : Nom, Prénom, adresse personnelle et numéro de téléphone.

Toute transmission par un participant d'informations erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

De la même façon, les participants sont tenus de concourir sous leur véritable identité. Les dessins proposés de manière anonyme ne seront pas recevables.

**Ce concours est à destination d'enfants âgés de 5 à 15 ans. Ils se présente sous la forme de trois catégories selon la configuration suivante :**

- Catégorie « 5/7 ans »
- Catégorie « 8/11 ans »
- Catégorie « 12/15 ans »

**Le thème de ce concours est : HALLOWEEN.**



**Il y aura 1 gagnant dans chaque catégorie. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne pour le concours.**

**Les dessins devront être déposés à l'accueil de la Bibliothèque ou envoyés à l'adresse suivante : Bibliothèque Intercommunale Saint Exupéry – Château La Placière – 47180 Sainte-Bazeille.**

Toute modification ou réclamation par les participants doit être adressée à [bibliotheque@mairie-sainte-bazeille.fr](mailto:bibliotheque@mairie-sainte-bazeille.fr). Les organisateurs se réservent le droit de ne pas prendre en compte la demande. Les organisateurs ne pourront en être tenus responsables.

### **ARTICLE 3 – DATE LIMITE D'ENVOI/DE DEPOT DES DESSINS**

Les dessins pourront être déposés ou envoyés à partir du 18 octobre 2024 à 12h00, jusqu'au 31 octobre 2024 à 23h59. Au-delà de cette date, tout dessin déposé/envoyé sera dès lors refusé, quel que soit le motif du retard.

### **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES DESSINS**

L'ensemble des dessins feront l'objet d'un album spécial sur le compte Facebook de la Bibliothèque Intercommunale Saint Exupéry.

### **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES LAUREATS**

Les lauréats seront sélectionnés à l'issue du concours par un vote du public du 5 au 10 novembre sur la page Facebook de la bibliothèque, sur le site internet de la commune ou à la bibliothèque. Le vote du public est souverain.

### **ARTICLE 6 : DOTATIONS**

Les trois lauréats recevront chacun un livre et un paquet de bonbons.

### **ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS**

Les lauréats seront informés le 14 novembre 2024 par téléphone.

### **ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX**

Les gagnants retireront leur prix le jour de la remise des prix le samedi 16 novembre 2024 à 15h00.

### **ARTICLE 9 : GESTION DES DROITS**

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms et à utiliser leurs photos ainsi que les titres pour tous types d'exploitation tant actuel que futurs, sur tous les supports, sans limitation d'espace et de temps (durée de la propriété littéraire et artistique sur l'œuvre d'après la législation). Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.



### **ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.